Rapport de minorité de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR13.21PR concernant

- le plan d'aménagement de la fermeture définitive de la place Pestalozzi au trafic individuel motorisé et de sa mesure d'accompagnement: « une zone 30 km/h dans le quartier Valentin-Jordils »;
- les réponses aux oppositions suscitées par l'enquête publique;
- la réponse à la motion du Conseiller C. Pillonel, du 6 novembre 2003, et à la motion du Conseiller S. Pittet, du 3 mai 2007 ;
- l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 1'670'000.-- pour l'aménagement de surfaces des rues, ainsi que pour la réalisation de travaux d'infrastructures pour les réseaux eau-gaz-électricité, ainsi que les collecteurs.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

La commission a tenu trois séances les 21.8 / 19.09 / 16.10.2013.

Ont participé aux trois séances Mme H. Grand / M. P. Dessemontet / M. D. Anken / M. P. Cherbuin / M. D. Forestier / M. J. Gilliéron / M. D. Cochand / M. B. Richard n'a participé que le 21.08 / M. G. Valceschini les 19.09 et 16.10.

La commission a pu compter sur les présences, les explications et éclaircissements de M. le Syndic D.v.Siebenthal, de Mme la Municipale M. Savary, de M. L. Tomasetti (LT), responsable de la Mobilité (+ document bilan du stationnement), la présence de Mme M. Brigeot (filière Mobilité) le 21.8, et l'aide de la secrétaire municipale Mme S. Lacoste pour les compléments demandés. Une secrétaire a accompagné la Municipalité le 16.10. La commission les remercie pour le temps consacré et les contributions.

Introduction

Sur le fond, la majorité de la commission s'accorde sur les points présentés dans le préavis. La Municipalité présente avec ce préavis, de bonnes propositions en réponse aux problématiques de la fermeture définitive de la Place Pestalozzi au trafic motorisé et de sa mesure d'accompagnement – une zone 30 km/h dans le quartier Valentin-Jordils. Certains détails de réalisation se révèlent cependant ne pas satisfaire la majorité des commissaires, notamment concernant l'aménagement de l'entrée de la Rue du Valentin (depuis la rue de la Plaine) – cf. page 5 du préavis PR13.21PR.

C'est sur cette question que la minorité de la commission souhaite exprimer son avis.

Rue du Valentin

Les commissaires minoritaires sont satisfaits du projet de la Municipalité, mais souhaitent cependant, qu'au moment de la réalisation des plans définitifs des aménagements à l'entrée de la rue du Valentin, les services techniques

étudient la possibilité de maintenir un certain nombre de places dans cette zone pour autant que celles-ci restent compatibles avec l'objectif de marquer l'entrée d'une zone 30.

Conclusions

La minorité de la commission, composée de MM. Pierre Dessemontet et Giancarlo Valceschini, de Mme Hélène Grand et du soussigné, désigné comme rapporteur, recommande au Conseil d'examiner le préavis en acceptant les articles 1 à 7 tels que proposés.

Daniel Anken

Rapporteur de minorité

Yverdon-les-Bains, le 30.10.2013